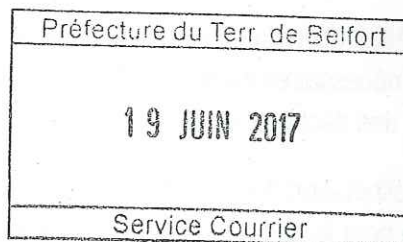




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Séance du 15 Juin 2017

Question n°7

Attribution marché de « Tri des déchets ménagers recyclables collecté en mélange en porte à porte (hors verre) »

L'an deux mille dix-sept, le **15 Juin** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 8 Juin 2017.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 2 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Emile EHRET, Eliane FARNY, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Didier SANSIG, Félice ZWINGELSTEIN, Gilles HEINRICH, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL

Étaient représentés : Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER, Henri STASCHE pour Jérôme FINCK.

Avait donné procuration : Jean-Luc ANDERHUEBER à Patrick MIESCH, Éric PARROT à Hervé GRISEY

Étaient Excusés : Maurice COURTOIS, Michel GALMICHE, Jean-Pierre BRINGARD.

Étaient Absents : Hervé GUIOT, Michel JACOBBERGER, Christophe GEORGES, Thierry STEINBAUER, Alphonse M'BOUKOU.

Secrétaire de séance : Michel JARDON

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	21

Vote		
Pour	Contre	Abstention
21	0	0

Date de Convocation : 8 Juin 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

Vu la délibération du 23 Juin 2016 autorisant le Président à préparer et lancer un marché d'AMO pour l'élaboration et la préparation du marché public pour la collecte des Ordures Ménagères, du tri sélectif et de gestion des déchèteries,

Vu la délibération du 30 mars 2017 relative à l'autorisation donnée au président pour lancer l'ensemble des marchés publics nécessaires au renouvellement du marché de collecte des OMR, de la collecte sélective (collecte et tri) et de gestion des déchèteries fixes et mobiles (services et fournitures),

Vu la délibération du 13 avril 2017 relative à la délibération n° 4 du 30 mars 2017 relative au choix du scénario de collecte pour le futur marché de collecte des OMR, de la collecte sélective (collecte et tri) et de gestion des déchèteries fixes et mobiles) – complément concernant le choix du type de contenant pour la collecte sélective en porte-à-porte,

Le Président a procédé, dans un premier temps, à une consultation, pour le lot 1 « tri des déchets ménagers recyclables collectés en mélange en porte-à-porte (hors verre) ».

La procédure a été réalisée selon la procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité communautaire soumise aux dispositions des articles du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics correspondant à cette procédure et notamment aux articles 25, 66, 67 et 68.

Une publicité a été envoyée simultanément au J.O.U.E et au B.O.A.M.P le 9 mai 2017 avec une publication le 11 mai 2017. La remise des offres était fixée au lundi 12 juin 2017 à 12 heures.

L'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

Critère	Pondération
1 – Prix des prestations	40 %
2 – Valeur technique de l'offre	30 %
3 – Qualité des prestations proposées	30 %

Nombre de dossiers de consultation retirées : 11

Entreprises ayant répondu : 1 (COVED SAS)

Candidatures non recevables : 0

Offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables : 0

L'analyse des offres a été réalisée par le Bureau d'Etudes TECTA (AMO du SICTOM)

La CAO réunie en séance, le jeudi 15 juin 2017 à 17h, a examiné les offres remises et établi le classement suivant :

1- COVED SAS

La CAO a décidé d'attribuer le marché à COVED SAS pour un coût de tri à la tonne de 170 euros HT / tonne pour un pourcentage de refus de tri inférieur ou égal à 20%, soit un coût estimatif annuel de 646 000 €HT pour le tri d'environ 3800 tonnes de déchets collectés en mélange (corps creux / corps plats).

Au-delà de 20% de refus de tri, ceux-ci seront facturés au coût de 120 €HT / tonne.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le choix fait par la CAO du 15 juin 2017 et d'attribuer le marché « Tri des déchets ménagers recyclables collecté en mélange en porte à porte (hors verre) » à l'entreprise Coved environnement aux tarifs détaillés ci-avant pour une durée de 5 ans renouvelable 2 fois un an à compter du 1er janvier 2018,
- d'autoriser le Président à signer le marché et toutes les pièces qui y sont relatives avec Coved environnement.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,

